

Campagne de demandes d'habilitation CCF 2024 : procédure

18 MARS 2024 - CAMPAGNE HABILITATIONS CCF – 15 OCTOBRE 2024

18 MARS 2024 - DEPOT DES DEMANDES PAR LES **CFA** –
20 JUILLET 2024

Ouverture plateforme
« Démarches
simplifiées »

Fermeture plateforme
« Démarches
simplifiées » pour les
CFA

DU 1^{ER} AU 15 OCTOBRE 2024
- TRANSMISSION DES NOTIFICATIONS
DEMATERIALIZED VIA « DEMARCHES SIMPLIFIEES »

A PARTIR DU 15 OCTOBRE 2024
- TRANSMISSIONS DES NOTIFICATIONS
RECTRICE/RECTEUR D'ACADEMIES

Liste des pièces à déposer

J'attire votre attention sur le fait que votre demande, déposée sur la plateforme dont le lien vous a été communiqué sera instruite au regard des pièces déposées. Un dossier complet est attendu.

Contenu des pièces pour le traitement des demandes d'habilitation au CCF	Libellé du fichier
<p>➔ Avis du conseil de perfectionnement Copie intégrale du conseil de perfectionnement faisant état de la validation par les membres du conseil de perfectionnement de la mise en œuvre du CCF précisant le diplôme et le lieu de préparation si UFA. Si la préparation se fait en UFA pensez à joindre la copie intégrale de la convention UFA , Art. R 6233-1 et – 2 du code du travail.</p>	<p>Conseil Perf</p>
<p>➔ Composition et qualification de l'équipe pédagogique Le fichier déposé mentionnera : - le CV ; - le ou les diplômes obtenus ; - les disciplines enseignées ou contenus enseignés le cas échéant.</p>	<p>Équipe pédagogique</p>
<p>➔ Organisation pédagogique de la formation en centre ou en établissement et en entreprise</p> <p><u>Les précisions suivantes sont nécessaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • le calendrier de l'alternance • l'emploi du temps de la classe pour chaque niveau 2nde «EDT1», 1^{ère} « EDT2», Terminale « EDT3» <ul style="list-style-type: none"> - Si les emplois du temps sont regroupés sur un seul document, nommer le fichier « EDT 123 » <p>Pour chaque discipline</p> <ul style="list-style-type: none"> - un sujet original pour chaque épreuve ou sous-épreuve concernée par le CCF au regard du règlement d'examen - <Nom discipline><Nom épreuve sous-épreuve> Sujet <p>En précisant quelles sont les compétences évaluées et en joignant la grille d'évaluation avec les critères d'évaluations <Nom discipline><Nom épreuve sous-épreuve > Précisions</p> <ul style="list-style-type: none"> - la progression pédagogique sur le cycle - <Nom discipline><Nom épreuve sous-épreuve > Progression - un état du partage des contenus CFA / Entreprise au regard du référentiel - les modalités d'utilisation du livret d'apprentissage <p>➔Tout document que vous jugerez utile</p> <p><i>Précision : les sujets proposés par les organismes de formation ne seront pas issus de banques de sujets ou de Guides d'Accompagnement Pédagogiques nationaux. Les sujets proposés seront des « originaux » conçus par le/les formateurs.</i></p>	<p>C.ALTER si 1 document : EDT1, EDT2, EDT3</p> <p>EDT 123</p> <p>ex : Math EG2-Sujet</p> <p>ex :Math-EG2-Precisions</p> <p>ex :Math-EG2-Progression Répartition Contenus Livret</p>

Recommandations et points de vigilance pour la rédaction d'un sujet de CCF Mathématiques, Physique-Chimie Demande d'habilitation CCF

Veillez trouver ci-dessous quelques recommandations et points de vigilance à l'intention des formateurs et concepteurs de supports d'évaluation dans le cadre d'une demande d'habilitation.

L'ensemble des programmes, de Mathématiques et de Physique-Chimie, concernant les diplômes de la voie professionnelle sont disponibles sur les pages suivantes :

[Programmes de mathématiques Voie Professionnelle](#)

[Programmes de physique-chimie Voie Professionnelle](#)

Les programmes de BCP :

- [Une page dédiée au baccalauréat professionnel et à la préparation au diplôme](#)
- Les programmes de seconde professionnelle sont définis par **arrêté du 03-04-2019** publiés au **BO spécial n° 5 du 11 avril 2019**.
- Les programmes de Première et terminale professionnelle sont définis par **arrêté du 03-02-2020** publiés au **BO spécial n° 1 du 6 février 2020**.
- [La répartition des bac pro par groupement](#) (à compter de la session 2023) et les référentiels des spécialités de baccalauréat professionnel est en ligne sur Eduscol.

Les programmes de CAP

- Les programmes de [mathématiques](#) et de [physique-chimie](#) pour le CAP sont définis par **arrêté du 3-4-2019** publiés au **BO spécial n° 5 du 11 avril 2019**.
- [La répartition des CAP par groupement](#) (à compter de la session 2023) est en ligne sur Eduscol

Les sujets de CCF :

Les grilles officielles d'évaluation :

- La [grille](#) d'évaluation des CCF utilisée en BAC pro a été publiée au [BO n°28 du 15 juillet 2021](#)
- La [grille](#) d'évaluation des CCF utilisée en CAP a été publiée au [BO n°26 du 25 juin 2020](#)

CCF EN CAP

Les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général sont définies par l'arrêté du 30-08-2019 et parues au [BO n°35 du 26 septembre 2019](#).

[Epreuve de mathématiques et de physique-chimie](#) – Annexe II (note sur 20 – coefficient 2)

- Deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en physique-chimie, au cours de la dernière année de formation;
- **Mathématiques :**
Durée : 45 minutes en mathématiques, notée sur 12 points, Les outils numériques peuvent être utilisés dans tous les exercices.
- **Physique-chimie :** 45 minutes en physique-chimie, notée sur 8 points.

CCF en BCP

Les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général sont définies par [l'arrêté du 17-06-2020 \(annexes III et IV\)](#) et parues au [BO n°30 du 23 juillet 2020](#).

- Pour les spécialités du groupement C ne comportant pas de physique-chimie : Deux situations d'évaluation en mathématiques
- Pour les spécialités des groupements A et B, et certaines spécialités du groupement C comportant de la physique-chimie : Deux situations d'évaluation en mathématiques, et deux en physique-Chimie

Sous-épreuve de mathématiques (note sur 20 – coefficient 1, ou 1,5 ou 2 selon les spécialités)

- Deux situations d'évaluation, la première au cours du 2^{ème} semestre de première ou 1^{er} semestre de terminale et la deuxième au cours du 2^{ème} semestre de terminale ;
- Durée de 45 minutes et notées sur 10 points chacune;
- **Sondage probant sur des capacités et connaissances du programme** de première pour la première situation d'évaluation et des programmes de première et de terminale, pour la seconde situation d'évaluation.
- Les outils numériques peuvent être utilisés dans tous les exercices.

Sous-épreuve de physique-chimie (note sur 20 – coefficient 1,5 ou 2 selon les spécialités)

- Deux situations d'évaluation, la première au cours du 2^{ème} semestre de première ou 1^{er} semestre de terminale et la deuxième au cours du 2^{ème} semestre de terminale ;
- Durée maximale d'1h et notées sur 10 points chacune;
- **Sondage probant sur des compétences du programme.** La première situation d'évaluation porte sur le programme de la classe de première ; la deuxième situation d'évaluation porte sur les programmes des classes de première et de terminale

Quelques éléments concernant la rédaction d'un sujet de CCF :

- L'usage des outils numériques en mathématiques n'est pas une option
- Un appel (au moins) doit permettre aux formateurs d'évaluer les capacités du candidat à expérimenter, à utiliser une simulation, à mettre en œuvre des algorithmes, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance.
- Le sujet de Physique-Chimie chimie comporte une partie pratique qui permet d'évaluer les compétences expérimentales du candidat : mettre en œuvre un protocole expérimental dans le respect des procédures et consignes de sécurité adaptées, analyser et exploiter l'expérimentation en utilisant le vocabulaire, les lois et unités appropriées.
- Une problématique doit être présente afin de permettre à l'élève de mettre en œuvre les 5 compétences de la grille nationale d'évaluation.
- La grille d'évaluation par compétences permet de mesurer les degrés d'acquisition, aucun barème ne doit donc figurer dans la grille ou dans les questions du sujet. La répartition des points entre les exercices doit être indiquée sur le sujet.

Points de vigilance

- **Le CCF est un sondage probant sur des capacités et connaissances du programme :** le CCF ne peut donc pas porter sur un seul module du programme.

Baccalauréat professionnel :

- La première situation de CCF porte sur le programme de première même si le CCF est proposé au cours du premier semestre de terminale (le texte indique au deuxième semestre de l'année de première ou au premier semestre de l'année de terminale) ; la deuxième situation porte sur le programme de terminale (en réinvestissant lorsque nécessaire les acquis de première).

CAP

- Le degré de difficulté doit correspondre aux attendus du CAP (pas ceux du cycle 4 ou du baccalauréat)

Les IEN Mathématiques, Physique-Chimie de l'académie de Toulouse

Rentrée scolaire 2024 HABILITATION CCF / TOULOUSE

Le dossier

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

[Télécharger le guide de la démarche PDF – 1000 ko](#) Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

Précisez le statut et le niveau du diplôme de la formation concernée:

- APPRENTISSAGE _ Diplôme de niveau 5 (BTS,...)
- APPRENTISSAGE _ Diplôme de niveaux 3 ou 4 (CAP, BAC, BP, MC...)
- FORMATION CONTINUE _ CCF intégral niveaux 3 et 4 (CAP, BAC, BP, MC) ou CCF étendu niveau 5

1. CONSIGNES - Informations importantes

Téléchargez le "guide de la démarche" en haut de page. Il fixe le calendrier de la procédure et précise quel doit être le contenu des pièces à déposer et les noms de fichiers à utiliser pour identifier les pièces ainsi que les recommandations particulières pour les Mathématiques sciences physiques.

Il ne sera pas demandé de compléments d'informations sauf besoins particuliers. Veillez à déposer un dossier complet.

Les échanges se feront uniquement à partir de la messagerie intégrée à cette plateforme et à l'adresse ayant servi au dépôt de la demande.

La structure qui signe les contrats d'apprentissage est seule habilitée à déposer la demande d'habilitation.

L'OF-CFA valide en conseil de perfectionnement la demande d'habilitation au CCF pour le ou les diplômes visés et les lieux de formation CFA ou UFA. À cet effet la copie intégrale du conseil de perfectionnement doit être déposée.

Si la demande CCF est formulée pour une UFA en particulier, seule la formation visée dans cette UFA sera autorisée à pratiquer le CCF.

Liste des pièces à déposer obligatoirement:

- Toutes les pièces listées dans le "guide de la démarche".
- Avis du conseil de perfectionnement.
- Composition et qualification de l'équipe pédagogique de l'organisme de formation (ou lieu de formation si UFA) ;
- Organisation pédagogique de la formation en centre ou en établissement, et en entreprise ;
- Modalités de mise en œuvre du contrôle en cours de formation.

Pour les CFA privés s'appuyant sur les établissements publics ou privés sous contrat, le dossier de demande d'habilitation est allégé dès lors que la formation ciblée se déroule en totalité dans un établissement public ou privé sous contrat.

Dans ce cas, la demande doit préciser la formation concernée, l'avis du conseil de perfectionnement du CFA, l'organisation pédagogique alternée de la formation. Les CFA concernés sont ainsi dispensés de fournir la composition et la qualification de l'équipe pédagogique de l'organisme de formation. Ils présenteront cependant des sujets et corrigés originaux, à titre informatif.

Arrêté du 17 juin 2020 Article 4

Durant la période d'habilitation ou lors d'une première demande, la conformité de la mise en œuvre du contrôle en cours de formation par l'organisme de formation est vérifiée par les corps d'inspection pendant les périodes de formation en établissement pour les publics concernés.

En cas de difficultés dûment constatées, par l'inspecteur compétent ou par le chef d'établissement ou le directeur du centre de formation d'apprentis sur le déroulement de l'évaluation, le recteur d'académie peut prendre la décision d'exiger que le candidat subisse de nouvelles évaluations et, en cas d'impossibilité majeure, d'autoriser celui-ci à se présenter aux épreuves ponctuelles terminales correspondantes.

J'ai bien pris connaissance des informations ci-dessus.

Désignation du CFA (facultatif)

La structure qui signe les contrats d'apprentissage est seule habilitée à déposer la demande d'habilitation.

Si la formation se déroule en UFA vous devez compléter obligatoirement la rubrique "Identification de l'UFA"

Si votre établissement n'apparaît pas dans la liste, contacter, mcpfa@ac-toulouse.fr, en y joignant les pièces suivantes:

- KBIS de l'établissement ;
- récépissé de déclaration d'activité de la DREETS portant mention d'activités par apprentissage ;
- récépissé d'attribution de numéro UAI ;
- si UFA convention UFA et Siret UFA.

2. IDENTIFICATION DE L'UFA

J'identifie l'UFA (facultatif)

Mentions obligatoires:

Libellé de l'UFA / Ville / UAI / SIRET.

Dépôt de la convention de création d'UFA (facultatif)

Je dépose la copie de la convention d'UFA.(Art. R 6233-1 et -2 du code du travail)

Taille maximale : 200 Mo.

3. MISE A JOUR DE DONNEES ORGANISME DE FORMATION - CFA

Mise à jour de vos données. (facultatif)

Indiquez ici la nature des informations à modifier.

4. Diplôme pour lequel la demande d'habilitation à pratiquer le CCF est formulée

Indiquer le libellé du diplôme (facultatif)

Sur le site, "Liste des diplômes professionnels de l'éducation nationale (<https://bit.ly/3FXxNDe>) , copier coller les cinq items du diplôme concerné.

Exemple:

Niveau 3/500-22137 S/Certificat d'aptitude professionnelle/Boulangier/ 18704

Précisez le département concerné par la demande d'habilitation*

5. Informations obligatoires pour l'instruction

Pièces à déposer

- Toutes les pièces listées dans le "guide de la démarche".
- Dépôt de pièce
- Ajouter un élément pour « Pièces à déposer »